

Consignes du Service de l'Ecole Inclusive de l'Aisne:

Mesdames et Messieurs les personnels AESH,

Les personnels AESH exerçant dans un établissement du 1^{er} degré, public ou privé, sont invités à rejoindre leur poste le 11 mai si l'école est ouverte, pour effectuer la journée de « pré-rentrée » comme les enseignants. L'accueil des élèves se fera le lendemain soit le 12 mai.

Demande d'ASA :

- Les personnels AESH présentant une vulnérabilité de santé au regard du virus COVID-19, ayant des enfants en situation de fragilité, ou ayant à charge un parent à domicile ayant cette vulnérabilité, devront faire parvenir **par mél (avs.ash02@ac-amiens.fr) la demande d'ASA et un justificatif médical.**
- Les personnels AESH n'ayant pas de solution de garde d'enfant devront faire parvenir **par mél (avs.ash02@ac-amiens.fr) la demande d'ASA.**

Vous trouverez en pièce jointe les documents vierges pour effectuer une demande d'ASA.

Pour **les personnels AESH exerçant dans un établissement du 1^{er} degré**, public ou privé je vous remercie de bien vouloir nous répondre, **par mél dès aujourd'hui.**